



**ORDRE du JOUR**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 27 SEPTEMBRE 2021 à 18h30**

	<b>TITRE DE LA DELIBERATION</b>	<b>RAPPORTEUR</b>
<b>N°1</b>	Avenant N°1 à la convention entre l'association « l'Echiquier nîmois » et la commune pour une intervention en milieu scolaire	Madame Sandrine CAMPOS
<b>N°2</b>	Modification du règlement de la commission d'attribution des places au multi-accueil « Les petits bouchons »	Madame Sandrine CAMPOS
<b>N°3</b>	Modification du règlement du multi-accueil « Les petits bouchons »	Madame Sandrine CAMPOS
<b>N°4</b>	Convention relative au financement des travaux sur les ouvrages communaux de Milhaud du fait des chantiers de la compétence de Nîmes Métropole, et réciproquement	Monsieur le Maire
<b>N°5</b>	Cession des parcelles cadastrées BA 206, BA 214 et BA 216 - Zac Trajectoire, rue Ernest Boffa à la Société Exavision	Monsieur Joseph COULLOMB
<b>N°6</b>	Cession de la parcelle AL 78 et du bâtiment communal, route de Nîmes à Néokids Montessori	Monsieur Joseph COULLOMB
<b>N°7</b>	Acquisition de la maison de village avec cour et dépendances sur la parcelle cadastrée AN 42 sise 2 place du Castellas - appartenant aux indivis Tailland	Monsieur Joseph COULLOMB
<b>N°8</b>	Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs	Monsieur André BOLJAT
<b>N°9</b>	Régime indemnitaire de la filière médico-sociale	Monsieur André BOLJAT
<b>&amp;</b>	Compte-rendu des décisions municipales prises par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	



Le Maire de Milhaud


  
**Jean-Luc DESCLOUX**